

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

**24. Construction d'une halle**

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune déléguée de Saint Germain de Tallevende a pour projet la construction d'une halle couverte. Elle sera implantée en plein cœur du bourg, devant l'ancienne mairie où se situe l'institut de beauté et le cabinet paramédical.

Le souhait est de donner de la vie en plein cœur du village et de créer :

- Un point de rencontre pour les habitants jeunes et moins jeunes
- Un endroit pour relancer le petit marché
- Un site mis à disposition des associations
- Un lieu d'amitié où seront proposées diverses animations avec régulièrement des concerts
- Et bien d'autres encore....

A l'intérieur, une cabane à livre sera installée où chacun pourra emprunter ou déposer des livres.

Le coût estimé à ce jour est 43 581,05 € HT. Il se répartit comme suit :

- Pour le gros œuvre : 23 708,93 € HT
- Pour la charpente : 12 598,70 € HT
- Pour la couverture et le bardage bois : 7273,42 € HT

Le montant est de 52 297,26 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le rapport présenté par Monsieur Gérard MARY,



Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende du 19 Octobre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 25 octobre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

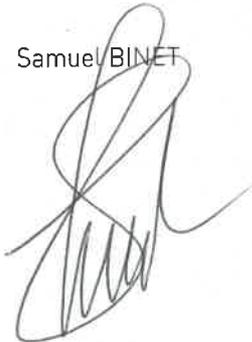
- De valider l'engagement de la construction d'une halle couverte, pour un montant de 43 581,05 € HT soit 52 297,26 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs à la mise en œuvre du projet,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREÛ SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/24 du 7 novembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/24 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.